

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

## du 13 JANVIER 2025 à 19 h 30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.  
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI)

**Secrétaire de séance** : M. Marc SOLFOROSI

**Date de la convocation** : 04 JANVIER 2025      **Date de l'affichage** : 04 JANVIER 2025

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le Maire présente ses vœux de santé et de réussite professionnelle et personnelle aux élus. Il présente également ses vœux à la France, et espère que des solutions seront trouvées pour arriver à adopter un budget.

### **I – Délibérations autorisant le recrutement d'agents sur des emplois occasionnels et saisonniers (Délibérations n°D2025\_001 et D2025\_002)**

Considérant que pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année, et pour remplacer les agents absents pour congés annuels, il y a lieu, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours.

Considérant qu'en raison de l'accroissement des besoins du service technique en période saisonnière, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à temps complet.

### **II – Délibération modifiant le tableau des emplois communaux (Délibération n°D2025\_003)**

A l'unanimité le conseil municipal décide de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, le tableau des emplois communaux en créant un emploi d'agent périscolaire. Il s'agit d'un emploi à temps non-complet de 19 h 20, en période scolaire. Ce temps de travail sera annualisé.

Ce poste sera occupé par Mme Maëva COLLOMBET, actuellement en poste pour 16 h 40 par semaine.

### **III – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (Délibération n°D2025\_004)**

Il sera rappelé au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise notamment que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Les crédits ouverts au budget 2024 en dépenses réelles d'investissement (hors annuité d'emprunts) s'élèvent à 2 717 342.65 € (total des chapitres 20, 21 et 23).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour un montant maximal de 679 335.66 € (soit 2 717 342.65 x 25%).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition ci-dessus.

### **IV – Délibération autorisant le Maire à lancer les consultations de marché public pour l'aménagement de la Place Longue (Délibération n°D2025\_005)**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations de marché de travaux pour l'aménagement de la Place Longue.

Pour rappel, M. le Maire a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € H.T s'agissant de travaux. Au-delà de ce montant, c'est le conseil municipal qui est compétent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune, à l'unanimité, décide, d'habiliter le maire pour lancer les consultations auprès des entreprises, dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la Place Longue. Et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## V – INSEE : population municipale de référence au 1er janvier 2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2025

Suite au recensement de la population de 2024, la population municipale de référence au 1er janvier 2022, en vigueur à compter du 1er janvier 2025, est fixée par l'Insee à : 1 572 habitants.

## VI – Informations Diverses

- Vœux de la municipalité : 19/01/2025 à 11h au Mille Club

- Déchets :

Modification des horaires de ramasse : à 4h du matin. Les bacs devront être sortis la veille.

- Finances :

La prochaine commission des finances aura lieu le 27/01/2025 à 19h en mairie.

- Communication :

Le SBI de l'année 2024 est paru. Il a été distribué.

- Associations / Manifestations :

M. F. VIENOT souhaite pleine réussite aux associations dans leurs manifestations pour 2025. Il souligne que la course des bords de Saône fêtera sa 30<sup>e</sup> édition.

Une table de ping-pong en béton a été achetée par le Sou des Ecoles, elle a été installée dans la cour de l'école.

- Espaces verts :

Réalisation en cours des tailles d'accotements par le service technique.

Une campagne d'élagage des platanes sera menée.

- Culture :

Jeudi 23/01 : un conte sera offert à la bibliothèque aux cycles 3 et aux seniors de la commune.

Une réunion sera organisée avec la CCDSV et les bibliothèques des autres communes pour mettre en lumière le travail des couturières.

Une réunion a eu lieu avec l'association Spinosa et la propriétaire du château pour mettre en place la signalisation du patrimoine. Un panneau d'information sera réalisé pour le château et le Prieuré. Une relance a été faite pour la réalisation des panneaux d'Art et d'Histoire par la CCDSV.

M. J-P PILLON indique qu'une exposition va débiter le 15/01 au Centre Pompidou à Paris sur Suzanne Valadon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 53.

**Prochain conseil municipal : Lundi 17/02/2025 à 19 h 30**

**Signatures :**

**Bernard REY, Maire**

**M. Marc SOLFOROSI,  
Secrétaire de séance**